

STATUT	Date d'inscription	Régime	Établissement	Tranches d'imposition (voir tableau au verso)	OPTION 1 : Tarif du titre annuel scolaire	OPTION 2 : Tarif « Scolaire plus » (OPTION 1 + 20 €)
ÉLÈVES	AVANT le 19 juillet 2024 minuit	DEMI-PENSIONNAIRES	De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	1	105 €*	125 €*
				2	126 €	146 €
				3	136 €	156 €
				4	152 €	172 €
				5	163 €	183 €
				6	191 €	211 €
				7	213 €	233 €
				8	234 €	254 €
		Hors secteur	1	237 €	Non bénéficiaire	
			2	289 €		
			3	310 €		
			4	343 €		
			5	355 €		
			6	430 €		
			7	482 €		
			8	503 €		
	INTERNES 2 trajets/semaine	De secteur ou option dérogatoire	---	30,50 €*	50,50 €*	
	INTERNES 4 trajets/semaine	De secteur ou option dérogatoire	---	61 €*	81 €*	
	À partir du 20 juillet 2024	DEMI-PENSIONNAIRES	De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	1	135 €	155 €
				2	156 €	176 €
				3	166 €	186 €
				4	182 €	202 €
				5	193 €	213 €
				6	221 €	241 €
7				243 €	263 €	
8				264 €	284 €	
Hors secteur		1	267 €	Non bénéficiaire		
		2	319 €			
		3	340 €			
		4	373 €			
		5	385 €			
		6	460 €			
		7	512 €			
		8	533 €			
INTERNES 2 trajets/semaine		De secteur ou option dérogatoire	---	60,50 €	80,50 €	
INTERNES 4 trajets/semaine		De secteur ou option dérogatoire	---	91 €	111 €	
ÉTUDIANTS	AVANT le 19 juillet 2024 minuit	DEMI-PENSIONNAIRES	Pas de sectorisation	---	282,10 €	Non bénéficiaire
		INTERNES 2 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	61 €	
		INTERNES 4 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	122 €	
	À partir du 20 juillet 2024	DEMI-PENSIONNAIRES	Pas de sectorisation	---	312,10 €	Non bénéficiaire
		INTERNES 2 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	91 €	
		INTERNES 4 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	152 €	

(*) Ce sont les tarifs applicables pour les enfants placés en famille d'accueil ou en maison d'enfants à caractère social.

Tranches d'imposition

Le quotient familial s'appuie sur le dernier avis d'imposition disponible (**il ne s'agit pas du quotient familial de la CAF**).

Si vous ne joignez pas votre avis d'imposition, la tranche la plus élevée sera appliquée (**Tranche 8**).

Tranche	Quotient familial annuel (QF) de référence
1	QF compris entre 0 et 3 600 €
2	QF compris entre 3 601 et 6 600 €
3	QF compris entre 6 601 et 9 600 €
4	QF compris entre 9 601 et 10 800 €
5	QF compris entre 10 801 et 12 000 €
6	QF compris entre 12 001 et 15 000 €
7	QF compris entre 15 001 et 20 400 €
8	QF supérieur ou égal à 20 401 €

La formule de référence prise en compte lors des inscriptions est la suivante :

Revenu fiscal de référence annuel du représentant légal qui inscrit l'enfant ÷ nombre de part